



Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

RAPPORT DE GESTION 2022

FCFP-KBBF

SOMMAIRE

1.	Rappel des principales abréviations utilisées	4
2.	Avant-propos du Président	5
3.	Le Fonds cantonal en quelques éléments clés	6
4.	Activités du Fonds en 2022	7-8
5.	Informatique	9
6.	Comptes 2022	10-13
7.	Budget 2023	14-16
8.	Statistiques	17-19
9.	Conclusion et réflexion	20
10.	Rapport de l'organe de contrôle	21
11.	Secrétariat	22

1. RAPPEL DES PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

CAF	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
CAFIB	<i>Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil</i>
CIE 1	<i>Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles</i>
CIE 2	<i>Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton</i>
CIE 3	<i>Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)</i>
CSFP	<i>Conférence suisse des offices de formation professionnelle</i>
CIVAF	<i>Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales</i>
EP	<i>Ecole professionnelle</i>
EPIC	<i>Ecole professionnelle intercantonale de la chimie</i>
FCFP	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
FFPC	<i>Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue</i>
FINCIE	<i>Plateforme dédiée aux prestataires pour le remboursement des cours CIE</i>
OCAI	<i>Office cantonal de l'assurance invalidité</i>
PQ	<i>Procédures de qualification</i>
SEFRI	<i>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation</i>
SFOP	<i>Service de la formation professionnelle</i>
SICT	<i>Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail</i>

2. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT

« Il n'y a qu'une seule chose dans la vie qui ne change jamais, c'est le changement. »

Confucius

Depuis son entrée en vigueur en 2006, le Fonds Cantonal pour la Formation Professionnelle n'a pas cessé de soutenir les entreprises formatrices et les organisations du monde du travail dans la mise en place de leurs formations. Aujourd'hui, ce fonds est très largement reconnu par tous les acteurs impliqués dans toutes les filières comme une institution indispensable au bon fonctionnement de la formation professionnelle en Valais. Au cours de ces 15 dernières années le fonds a continué de grandir en notoriété et en efficacité, à telle enseigne que désormais chaque apprenti bénéficie du soutien qui lui est proposé. Avec le financement des cours inter-entreprises au travers des organisations qui les mettent en place plus aucune entreprise n'est oubliée et c'est bien le but d'un fonds cantonal comme le FCFP.

Grâce à son professionnalisme et à sa bonne gestion, le fonds a aussi été en mesure de convaincre encore au-delà de son périmètre initial puisque dès 2022, le secteur principal de la construction a abandonné son système précédent pour rejoindre le FCFP.

Qui dit succès, dit également défis à relever...

Victime de son succès le FCFP accumule des pertes importantes depuis trois exercices. Le financement initial prévu de 1 pour mille s'avère insuffisant à couvrir toute la charge de la formation prévue. Les raisons de cette situation sont diverses, mais on peut relever deux éléments essentiels : premièrement, la réforme des ordonnances de formation dans pratiquement tous les métiers a augmenté le nombre de jours de formation. Comme le 90% des dépenses du fonds concernent le financement des CIE, cela a eu un impact direct sur le résultat du FCFP. En outre, le financement des CIE par le biais des organisateurs de cours a eu une répercussion évidente sur les coûts dans la mesure où certaines entreprises omettaient jusqu'à lors de réclamer le montant qui leur était loisible d'obtenir soit par surcharge administrative, soit par méconnaissance du système.

Occupé depuis deux ans à chercher des solutions et après avoir élaboré une étude approfondie de la situation, la commission du FCFP a opté pour une modification du taux. C'est ainsi que ce printemps 2023, une motion est déposée au Grand Conseil visant une augmentation du plafond du taux de financement jusqu'à concurrence de 1,5 pour mille.

Il n'a effectivement pas paru opportun aux membres de la Commission de proposer une réduction des dépenses à l'heure où toutes les professions sont à la recherche d'apprentis. De même la génération des « baby-boomers » qui arrive en âge de sortir du marché du travail va créer un appel d'air de l'ordre de 15% des places de travail qu'il s'agira de combler.

Dans ce contexte un resserrement des prestations serait sans aucun doute un très mauvais signal et la commission du FCFP est convaincue que la sagesse du politique saura le reconnaître.

Je souhaite terminer ce mot d'introduction de notre rapport en remerciant chaleureusement tous mes collègues de la commission du FCFP pour leur appui sans faille. Un merci particulier également à l'administration de notre Fonds qui grâce à la préparation des dossiers très professionnelle est un bien très précieux pour notre fonds.

Je me réjouis évidemment de relever avec vous les défis qui attendent le FCFP ces prochaines années qui s'annoncent d'ores et déjà passionnantes.

Stève Delasoie

Président FCFP

3. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ELEMENTS CLEFS

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 1 adjointe, 1 team de traduction et 1 comptable;
- un budget d'un peu plus de 9 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers et à de nombreuses autres actions de promotion de l'apprentissage ;
- une gestion confiée dès 2006 au Bureau des Métiers ;
- un système de décompte WinBIZ;
- une plateforme dédiée aux prestataires de CIE ;
- une plateforme dédiée aux entreprises formatrices ;
- plusieurs règlements pour la prise en charge de prestations.

4. ACTIVITES DU FONDS EN 2022

4.1 Commission

4.1.1 Composition

Pour rappel, les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Commission de gestion

MM. Stève Delasoie, Président, Paul Briggeler, Vice-président, Mmes Eliane Ruffiner Philomène Zufferey, MM. Pierre-Yves Felley, Patrice Cordonier, représentants des associations professionnelles, Mme Francine Zufferey Molina, représentante des autres organisations du monde du travail, Mme Tanja Fux et M. Alain Zumofen, représentants de l'Etat.

Organe de contrôle

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

Pour rappel, depuis 2008, suite à une décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.

4.1.2 Séances

En 2022, la Commission a siégé à 5 reprises.

Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.

L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.

Avec sa fonction de Secrétaire de l'Association des Fonds cantonaux, il a pu également continuer à augmenter ces différents contacts intercantonaux et ainsi pouvoir faire bénéficier indirectement le FCFP.

4.1.3 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

Pour l'année 2022, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

- le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal);
- le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat et la TVA ;
- seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;

- d) la prise en charge d'une partie des frais de déplacements et de logements ;
- e) la prise en charge des déplacements des classes des cycles d'orientation se rendant au Salon des Métiers répartie sur 2 ans ;
- f) la prise en charge des déplacements des classes primaires se rendant au Salon des Métiers pour suivre les ateliers *Explore-it* répartie sur 2 ans ;
- e) l'aide au financement des équipements des ateliers-écoles.

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.—, plus les frais des stands des associations présentes à hauteur également de plus de Fr. 100'000.--, ainsi que la Berufsschaufenster avec un montant de Fr. 10'000.--.

Le Fonds cantonal subventionne également l'opération radiophonique en faveur de la 13^{ème} journée intercantonale de l'apprentissage au travers d'un montant de Fr. 2'000.--.

4.1.4 Précisions sur les différents cours interentreprises

Pour 2022, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises. Un dernier type de demandes recevant une aide du Fonds cantonal se rattache aux art. 32.

a) Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)

Quelques **37'131.5** jours de cours CIE ont été dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.

L'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 89.-- par jour/apprenti. Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

b) Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)

Ce sont **24'576** jours de cours CIE qui sont dispensés, ils représentent plus de 50 professions différentes.

Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

c) Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)

Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.

Quelques **2'289** jour de cours CIE sont dispensés, ils représentent principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, polymécaniciens et automaticiens. Les montants jour/apprenti s'échelonnent entre Fr. 300.— et Fr. 485.— suivant les métiers. Depuis 3 ans, avec la reprise de la gestion des centres de formation de Monthey et de Chippis par le canton, il ne reste que les apprentis de la Lonza.

4.1.5 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, circulaires, radio, etc.).

5. INFORMATIQUE

Pour rappel, le FCFP en partenariat avec le FFPC a mis sur pied une plateforme dédiée aux prestataires de cours CIE, cette plateforme est utilisée par la quasi-totalité des prestataires à une ou deux exceptions près.

Le FCFP a mis sur pied une plateforme dédiée aux entreprises formatrices du canton pour les déplacements et logements. Cette plateforme a été mise en ligne au début du mois de mai 2021 et remplace les formulaires que les entreprises formatrices doivent remplir actuellement.

Avec ce nouveau système informatique, il y aura dès lors plus de demandes de remboursement « papier » à l'exception de celles ayant trait à des prestations spécifiques comme par exemple les demandes de subventions pour les stands présents au Salon des Métiers.

Le FCFP a financé les adaptations de la plateforme e-challenge en partenariat avec le SFOP et le FVS Group pour le Salon des Métiers 2022 qui a finalement dû être reporté en 2023 suite à la pandémie, nouveautés qui pourront néanmoins être exploitées par les 11 CO lors de la visite des SwissSkills à Berne en septembre 2022.



6. COMPTES 2022

Les comptes 2022, acceptés par la Commission en juin 2023, sont présentés ci-après :

6.1 Bilan au 31 décembre 2022

Bilan

Libellés	Comptes 2022	Comptes 2021
	CHF	CHF
ACTIFS		
	7'926'011.21	8'298'414.61
ACTIFS CIRCULANTS		
Compte BCV A 0882.67.60	5'387'086.20	6'427'122.00
Compte épargne Crédit Suisse 1	522'555.71	522'391.96
Compte épargne Crédit Suisse 2	500'000.00	500'000.00
AFC / Impôt anticipé	131.25	0.00
Actifs de régularisation	1'516'238.05	848'900.65
Total actifs	7'926'011.21	8'298'414.61
PASSIFS		
Dettes à court terme	4'872'627.05	5'127'612.90
Passifs de régularisation	4'872'627.05	5'127'612.90
CAPITAUX PROPRES	3'053'384.16	3'170'801.71
Capital	3'170'801.71	4'042'047.41
Perte de l'exercice	- 117'417.55	- 871'245.70
Total passifs	7'926'011.21	8'298'414.61

6.2 Compte de résultat, année 2022

Libellés	Annexes	Comptes 2022	Comptes 2021
		CHF	CHF
Produits CAF et divers		10'617'919.75	9'479'707.75
Contributions CAF	(1)	10'617'919.75	9'474'647.75
Produits divers		0.00	5'060.00
Déductions sur produits		- 167'307.10	- 160'935.10
Frais de perception des CAF	(2)	-159'785.45	- 150'143.50
Perte sur débiteurs		- 7'521.65	-10'791.60
TOTAL PRODUITS		10'450'612.65	9'318'772.65
<hr/>			
		CHF	CHF
CHARGES CIE et divers		10'217'408.09	9'911'608.15
CIE 1 (EP) 1)	(3)	3'178'344.00	2'999'168.00
CIE 2 (hors EP et canton) 2)	(4)	4'764'945.95	4'865'695.00
CIE 3 (grande industrie) 3)	(5)	698'735.20	633'257.20
Article 32		1'000.00	3'000.00
Frais logements apprentis		41'085.00	33'598.90
Frais déplacements apprentis		2'300.00	5'450.00
Organisateurs CIE		332'250.00	306'325.00
Formateurs	(6)	115'800.00	148'972.80

Libellés	Annexes	Comptes 2022	Comptes 2021
		CHF	CHF
Guides méthodique		43'998.75	30'644.45
Participation équipement de formation	(7)	191'622.10	18'384.95
Frais examens EFA		567'645.50	612'139.85
Actions de promotion (Salon des Métiers /divers)		60'123.20	50'000.00
Cotisation aux autres associations		7'200.00	7'200.00
Cotisation au FCFCA	(8)	212'358.39	197'772.00
Charges du personnel		7'604.20	7'178.25
Indemnité commission de gestion		4'620.00	4'372.40
Charges sociales		0.00	300.05
Frais commission de gestion		2'984.20	2'505.80
Frais de fonctionnement	(9)	197'915.75	241'193.95
Autres frais de secrétariat		879.00	2'151.10
Indemnité secrétariat (frais d'administration)		176'628.00	176'628.00
Contrôle et révision		3'000.00	3'000.00
Frais informatique	(10)	17'408.75	59'414.85
TOTAL CHARGES		10'422'928.04	10'159'980.35
Résultat avant impôts et taxes		27'684.61	- 841'207.70
Résultat financier		- 8'468.71	- 11'058.35
Produits financiers		375.00	0.00
Charges financières	(11)	-8'843.71	-11'058.35
Résultat final		19'215.90	- 852'266.05
Résultats accessoires d'exploitation		-136'633.45	-18'979.65

Libellés	Annexes	Comptes 2022	Comptes 2021
Actions spéciales (SwissSkills / autres)	(12)	- 136'633.45	- 18'979.65
RESULTAT DE L'EXERCICE		-117'417.55	- 871'245.70

Annexes :

L'exercice clôture avec une perte de **Fr. 117'417,55**.

- (1) Le montant de contribution des caf a augmenté dû à l'adhésion de l'AVE au FCFP pour moitié et pour l'autre moitié à une augmentation des masses salariales.
- (2) Les frais de perception des caf sont calculés soit sur le montant des contributions à hauteur de 1%, soit à Fr. 3.- par salarié selon ce qui est plus avantageux pour les caisses d'allocations familiales.
- (3) CIE1 il y a une légère augmentation des coûts dû à l'intégration des cours CIE des métiers de la construction.
- (4) CIE2 il y a une stabilité par rapport à 2021.
- (5) CIE3 il y a une légère augmentation des coûts dû au nombre de jours de cours.
- (6) Les retards des cours de formateurs en entreprise ayant été rattrapés, ce montant devrait se stabiliser pour les prochaines années.
- (7) L'augmentation sensible de ce poste en 2022 est essentiellement liée à la participation du fonds pour la rénovation des ateliers-écoles (par exemple pour les constructeurs métalliques).
- (8) Depuis 2021 le FCFP reverse au FCFCA (Fonds Cantonal en faveur de la Formation Continue pour Adultes) la contribution des indépendants prélevée par les caisses d'allocations familiales.
- (9) L'indemnité de gestion du FCFP est restée identique en 2022. Elle s'élève à Fr. 164'000.- hors taxe sur la valeur ajoutée.
- (10) La mise à jour de la plateforme e-challenge qui avait permis aux jeunes de bien préparer leur visite des SwissSkills à Berne en 2022, elle a été portée à charge de l'exercice 2021 et n'impacte plus l'année en cours.
- (11) L'année 2022 restera peut-être dans les annales comme la dernière année durant laquelle le FCFP aura dû s'acquitter d'intérêts négatifs.
- (12) En 2022, les jeunes élèves des cycles d'orientation valaisans ont pu se déplacer aux championnats suisse des métiers, les SwissSkills gratuitement grâce au FCFP.

Pour la 8^{ème} fois depuis sa mise en place en 2006, le FCFP boucle sur une perte.

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2022 à **Fr. 3'053'384.16**

7. BUDGET 2023

Libellés	Commentaires	Comptes 2022	Budget 2023
		CHF	CHF
Produits CAF et divers		10'617'919.75	10'800'000.00
Contributions CAF	(1)	10'671'919.75	10'800'000.00
Produits divers		0.00	0.00
Déductions sur produits		- 167'307.10	- 165'000.00
Frais de perception des CAF		- 159'785.45	- 160'000.00
Perte sur débiteurs		- 7'521.65	-5'000.00
TOTAL PRODUITS		10'450'612.65	10'635'000.00

		CHF	CHF
CHARGES CIE et divers	(2)	10'217'408.09	10'762'200.00
CIE 1 (EP) 1)		3'178'344.00	3'350'000.00
CIE 2 (hors EP et canton) 2)		4'764'945.95	5'000'000.00
CIE 3 (grande industrie) 3)		698'735.20	700'000.00
Article 32	(3)	1'000.00	25'000.00
Frais logements apprentis		41'085.00	42'000.00
Frais déplacements apprentis		2'300.00	5'000.00
Organisateurs CIE		332'250.00	335'000.00
Formateurs		115'800.00	115'000.00

Libellés	Commentaires	Comptes 2022	Budget 2023
		CHF	CHF
Guides méthodique		43'998.75	45'000.00
Participation équipement de formation	(4)	191'622.10	250'000.00
Frais examens EFA		567'645.50	575'000.00
Actions de promotion (Salon des Métiers /divers)		60'123.20	100'000.00
Cotisation aux autres associations		7'200.00	7'200.00
Cotisation au FCFA		212'358.39	213'000.00
Charges du personnel		7'604.20	7'600.00
Indemnité commission de gestion		4'620.00	4'600.00
Charges sociales		0.00	0.00
Frais commission de gestion		2'984.20	3'000.00
Frais de fonctionnement		197'915.75	255'628.00
Autres frais de secrétariat		879.00	1'000.00
Indemnité secrétariat (frais d'administration)		176'628.00	176'628.00
Contrôle et révision		3'000.00	3'000.00
Frais informatique	(5)	17'408.75	75'000.00
TOTAL CHARGES		10'422'928.04	11'025'428.00
Résultat avant impôts et taxes		27'684.61	- 390'428.00
Résultat financier		-8'468.71	- 100.00
Produits financiers		375.00	400.00
Charges financières		8'843.71	-500.00
Résultat final		19'215.90	- 390'528.00
Résultats accessoires d'exploitation		-136'633.45	-0.00

Libellés	Commentaires Comptes 2022	Budget 2023
Actions spéciales (SwissSkills / autres)	-136'633.45	-0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-117'417.55	- 390'528.00

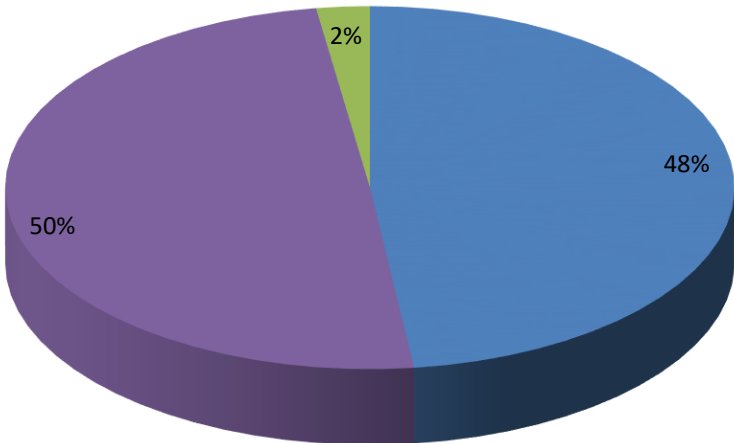
Commentaires :

- (1) Les salaires 2022 qui servent de base à l'établissement des cotisations 2023 ne devraient pas connaître d'augmentation sensible cette année. Le détail de ces salaires n'est toutefois connu qu'à la fin du mois de septembre et communiqué à l'administration du FCFP en octobre par le SCAF.
- (2) Le FCFP compte sur une augmentation des dépenses en 2023. En effet, la grande majorité des ordonnances de formation ont désormais été révisées toutefois suite à l'adhésion de l'AVE, la charge financière des cours de maçons et aides-maçons n'a pas complètement été prise en compte dans l'exercice 2022.
- (3) Suite à l'adhésion de l'AVE qui forme un certain nombre d'art. 32 ce montant a été augmenté dans le budget et devrait se stabiliser par la suite.
- (4) Le FCFP va devoir honorer en 2023 la dernière tranche de la rénovation des ateliers-écoles de la Tec-Bat (Fr. 160'381.35) et une demande non chiffrée de la part de la construction métallique est en préparation.
- (5) Un changement du module de gestion informatique est en préparation, il devrait simplifier l'ensemble des flux de données avec la comptabilité.

8. STATISTIQUES

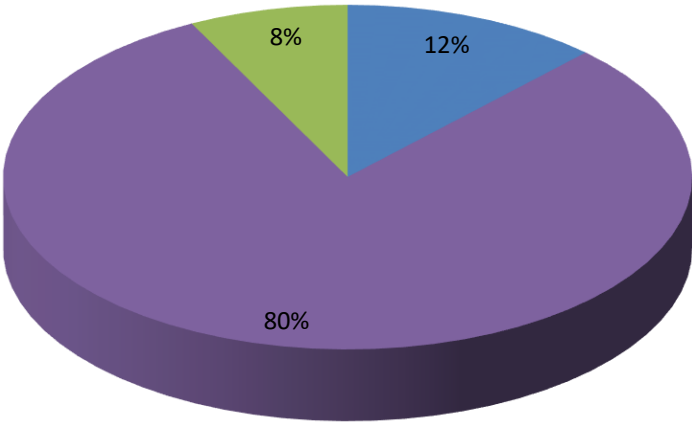
Répartition des apprentis dans les différents secteurs

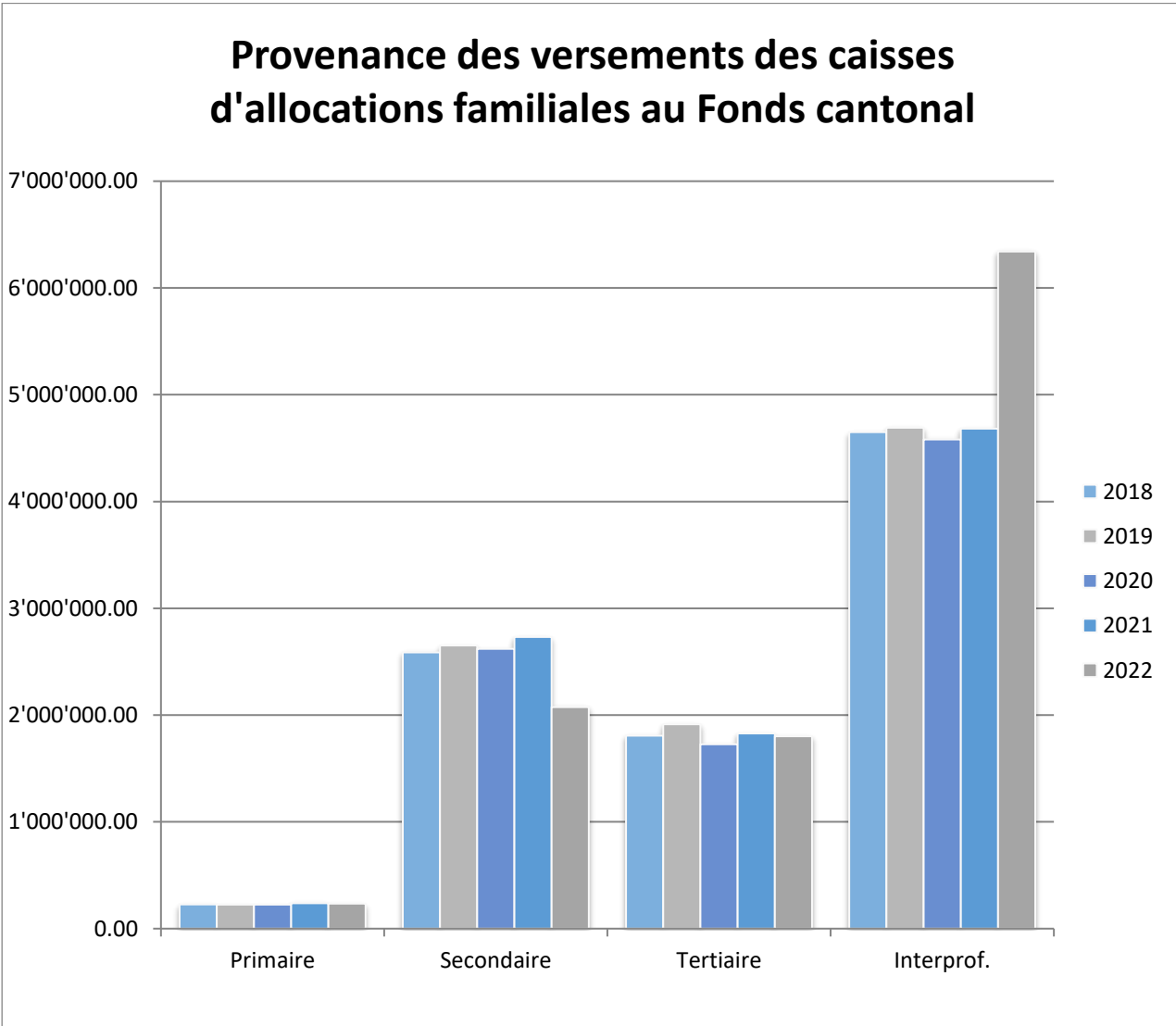
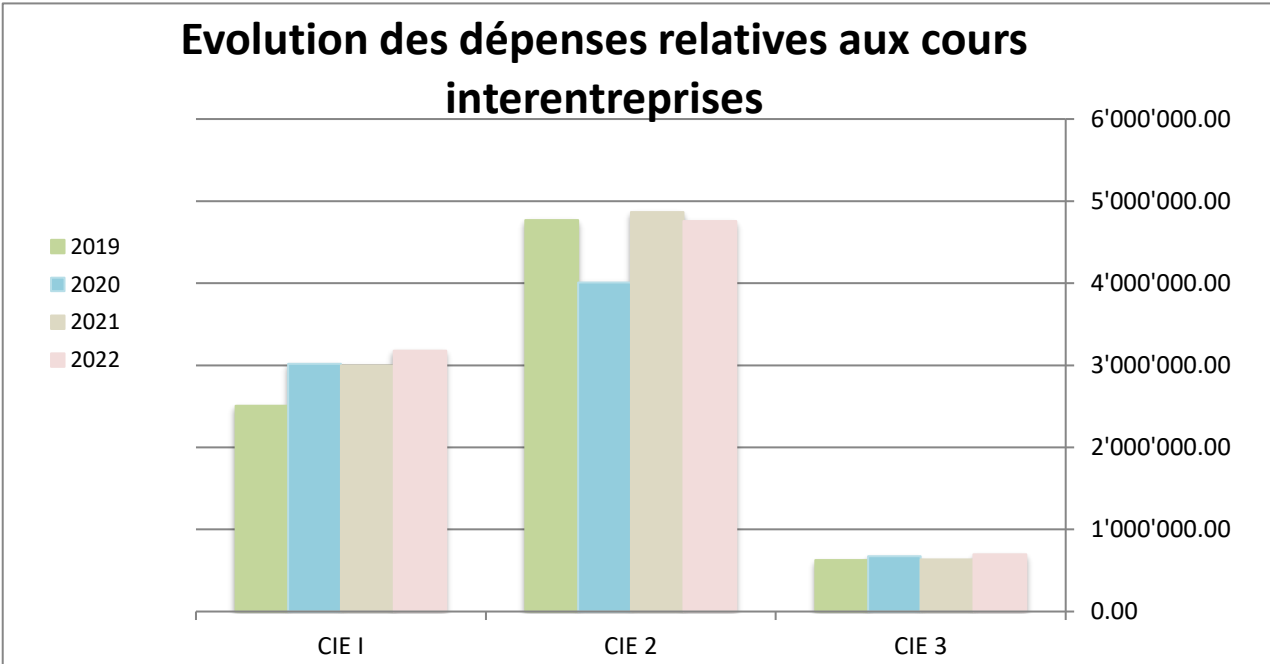
■ CIE 1 (EP) ■ CIE 2 (hors EP et Canton) ■ CIE 3 (industries)

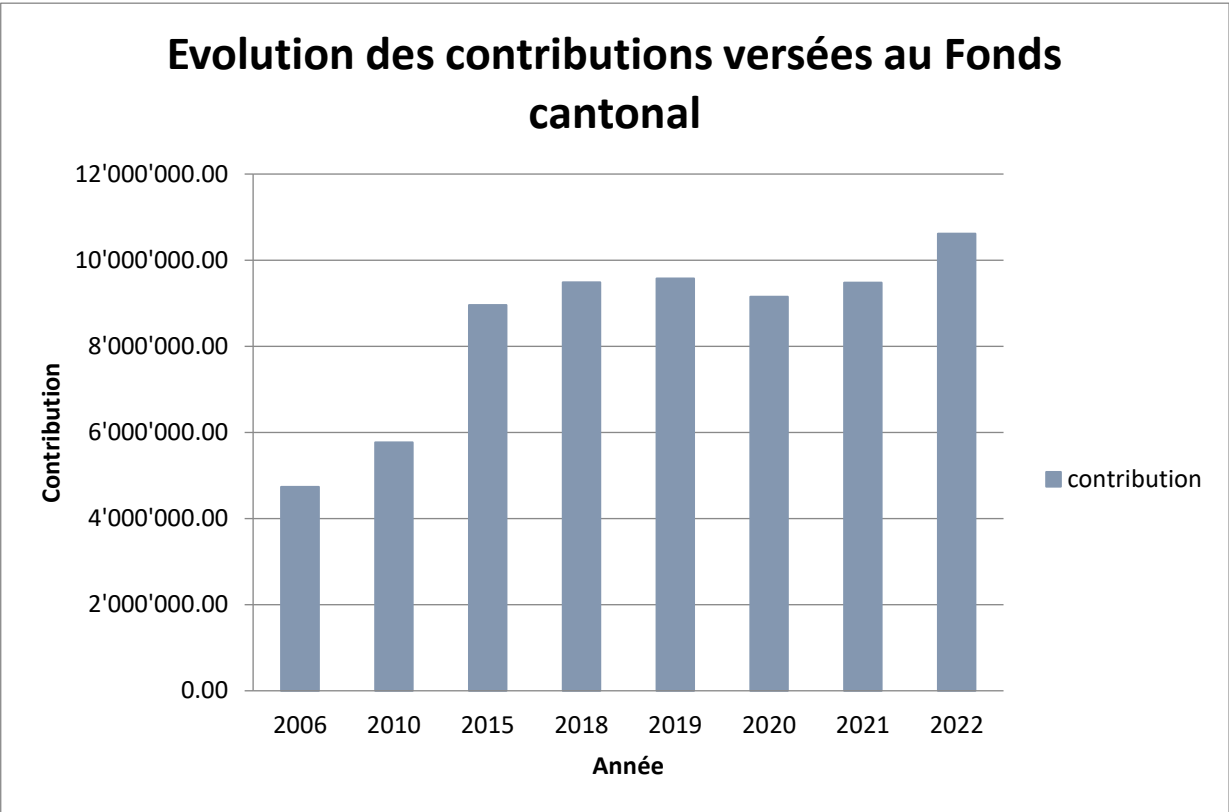


Répartition des jours de cours CIE dans les différents secteurs

■ CIE 1 (EP) ■ CIE 2 (hors EP et Canton) ■ CIE 3 (industries)







9. CONCLUSION ET REFLEXION

tout cette perte est bien plus modeste que celle des deux exercices précédents grâce à une forte progression de la masse des salaires (+12%) qui s'explique pour moitié par l'arrivée du secteur principale de la construction dans le cercle des bénéficiaires.

Les années à venir restent cependant un défi important pour le fonds et même si l'hémorragie qui grève les dépenses actuelles est structurel ne va pas se résorber rapidement, les mesures sont en cours pour stabiliser la situation.

La motion déposée au printemps 2023 vise à modifier la loi sur le FCFP qui contient actuellement un plafond de financement à 1.0 %0 de financement. L'intense lobby de coulisses pour convaincre les députés du bien-fondé de la démarche d'augmentation de ce taux est en cours. Selon toute vraisemblance, le Grand Conseil devra se prononcer en 2024 sur cette question.

Bien plus qu'une augmentation de taux, la décision sera un signal fort donné à l'économie et surtout aux entreprises formatrices du canton. Un refus aura inévitablement pour effet une réduction des prestations du FCFP qui devra réduire la voileure. Cela aura un impact significatif et direct sur des manifestations comme le salon des Métiers – Your Challenge ou sur le montant qui peut être attribué aux prestataires de formation (90% des coûts). Ces prestataires demanderont alors des compléments de financement auprès des entreprises qui peinent déjà à trouver de nouvelles forces pour remplacer les baby-boomers qui quittent le marché de l'emploi ces années prochaines. Enfin, une des missions essentielles du FCFP qui consiste à favoriser les initiatives de promotion des métiers sera tout simplement réduite à néant, faute de moyens, à une époque où la main d'œuvre fait défaut dans tous les secteurs.

Le FCFP a pu démontrer au cours de ses 17 années d'existence son utilité et son efficacité. Il est un rouage essentiel de la formation en Valais. Nous ne doutons donc pas que les députés sauront apprécier le soutien qu'apporte le FCFP à l'économie du canton et aux entreprises formatrices.

Nous terminons ce rapport en adressant nos remerciements au Conseil d'Etat, en particulier au Chef de Département, M. le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay et au Service de la formation professionnelle, par sa Cheffe de Service, Mme Tanja Fux, pour la confiance et l'aide précieuse fournie tout au long de l'année.

Nos remerciements s'adressent également au Président du FCFP, Monsieur Stève Delasoie, aux membres de la Commission de gestion, ainsi qu'aux responsables des associations professionnelles pour leur concours et leur compréhension.

L'administrateur :

Gabriel Décaillet

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT DU FONDS CANTONAL EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (Bilan et compte de Résultat) du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022. Le compte de Résultat laisse apparaître un excédent de charges de CHF 117'417.55 sur un total de produits de CHF 10'450'612.65. Le total du bilan au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 7'926'011.21 avec un capital/réserves de CHF 3'053'384.16 après comptabilisation du résultat de l'exercice.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission de gestion et à l'Administration du fonds, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Aussi nous relevons que le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle a chaque année clôturé depuis 2019 par des excédents de charges totalisant CHF 1'870'505.15 au 31.12.2022. Si les comptes présentent encore un excédent de fonds de CHF 3'053'384.16 au 31 décembre 2022, les pertes budgétées pour les années à venir vont sensiblement réduire la réserve, obligeant ainsi la Commission de gestion à prendre les mesures qui s'imposent.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que le virement à la réserve de l'excédent de charges 2022 ne sont pas conformes à la loi.

Fully, le 20 juin 2023
PHR/jac

PHR FIDUCIAIRE SA
N° 500 899



Philippe Roduit
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable
N° 101 217



Céline Roduit
Expert-réviseur agréée ASR
N° 111 321

11. SECRETARIAT

COORDONNEES :

FCFP
FONDS CANTONAL FORMATION PROFESSIONNELLE

Rue de la Dixence 20 - CP - 1951 Sion

T : 027/327 51 05

F : 027/327 51 80

M : info@fcfp-kbbf.ch



CONTACTS :

Gabriel Décaillet

Administrateur

T : +41(0)27/327 51 10

M : info@fcfp-kbbf.ch

Laure Moos

secrétaire adjointe

T : +41(0)27/327 51 05

M : info@fcfp-kbbf.ch

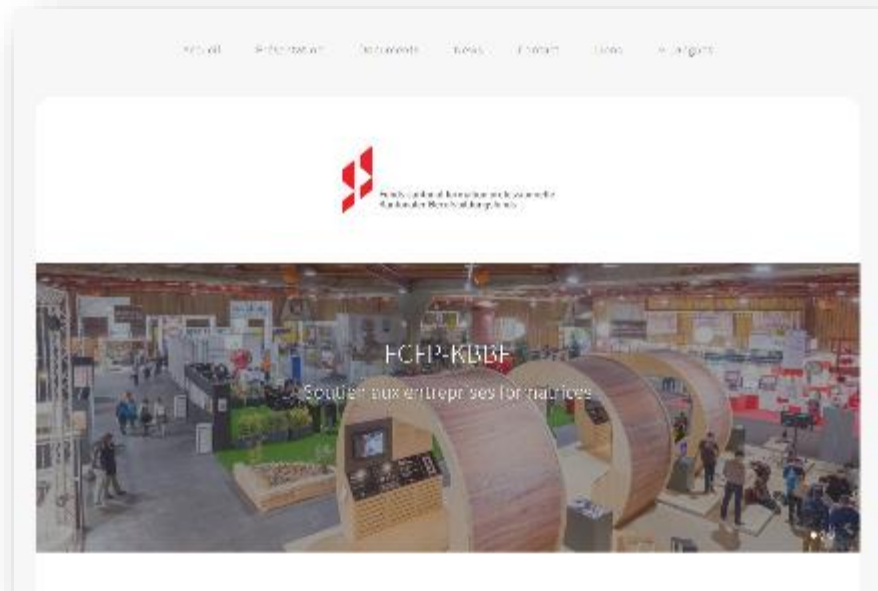
PLAN DE SITUATION :



FCFP
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case Postale
1951 Sion

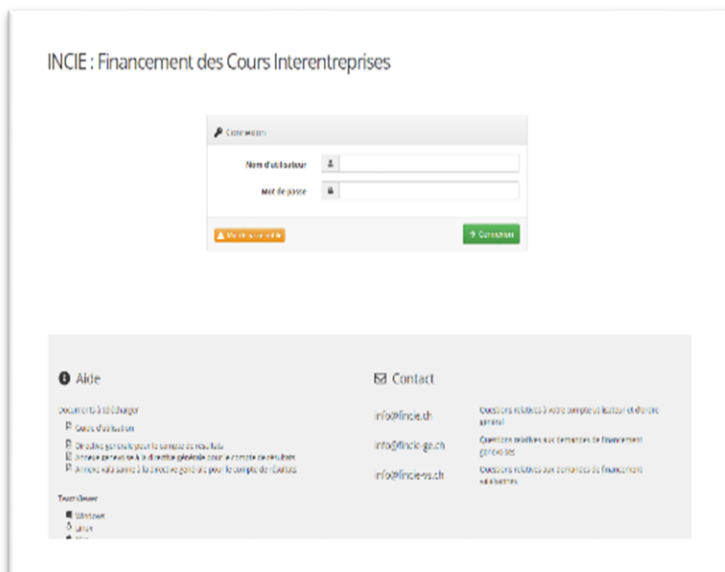
N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE INTERNET

[HTTPS://WWW.FCFP-KBBF.CH](https://www.fcfp-kbbf.ch)

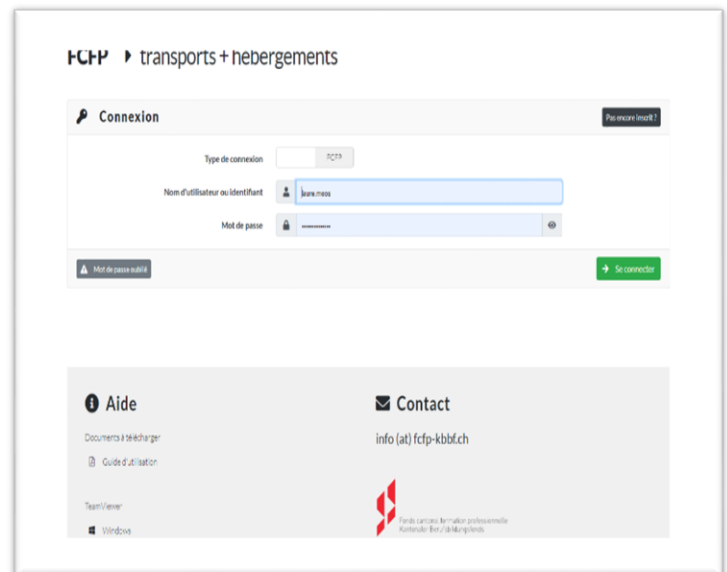


ET LES PLATEFORMES FINCIE ET FINCIE TRANSPORTS

[HTTPS://WWW.FINCIE.CH](https://www.fincie.ch)



[HTTPS://WWW.FCFP-KBBF-FORM.CH](https://www.fcfp-kbbf-form.ch)



F C F P - K B B F

**FONDS CANTONAL
FORMATION PROFESSIONNELLE
KANTONALER
BERUFSBILDUNGSFONDS**

RUE DE LA DIXENCE 20
CASE POSTALE
1951 SION

T : 027/327 51 05
F : 027/327 51 80
M : info@fcfp-kbbf.ch